

NUMERO 2_2019

Appel à contributions

Date limite : 15 novembre 2019

Carine David
Professeur de droit public
Université des Antilles (Martinique)
Laboratoire Caribéen en Sciences Sociales
Directrice de la rédaction

Appel à contributions pour le 2^{ème} numéro de la Revue Juridique du Bonheur

Après la diffusion du 1^{er} numéro de la revue (<http://www.oib-france.com/revue-juridique-du-bonheur/>), le 20 mars 2019, à l'occasion de la journée mondiale du bonheur, l'Observatoire international du bonheur a le plaisir de lancer le 2^{ème} appel à contributions pour la *Revue Juridique du Bonheur*.

Dans ce cadre, il est attendu des auteurs intéressés par la question **du droit du/au bonheur** de proposer des contributions afin de diffuser des solutions novatrices formulées par les instances internationales, nationales ou locales de par le monde, que ce soit par la voie réglementaire, législative, constitutionnelle, jurisprudentielle, coutumière ou encore sous la forme d'outils de *soft law*. Sont également bienvenues les contributions développant des aspects théoriques de ce droit en émergence.

La revue juridique du bonheur a vocation à accueillir des réflexions émanant de spécialistes des différentes disciplines juridiques, à propos de toutes les traditions juridiques et à l'ensemble des zones géographiques, ayant pour finalité la recherche ou l'accomplissement du bonheur par le droit. Dans cette optique, les contributions proposées pourront l'être aussi bien en langue française, qu'en langue anglaise ou espagnole, afin de permettre la participation du plus grand nombre.

Deux nouveautés sont introduites dans ce deuxième numéro de la revue.

La première est la mise en place d'un **dossier thématique** qui, à côté des autres contributions, concentrera la réflexion sur une problématique particulière. La thématique choisie pour ce numéro est « **Bonheur et Solidarité** », cette dernière notion étant entendue au sens large (solidarité sociale, économique, écologique, intergénérationnelle... ou encore des concepts comme celui de fraternité récemment consacré par le Conseil constitutionnel français).

La deuxième nouveauté est la pérennisation d'une rubrique réservée aux **juristes « juniors »**, c'est-à-dire d'étudiants en droit (hors doctorants), souhaitant contribuer à la réflexion sur le droit au/du bonheur. Les articles des étudiants seront soumis aux membres du comité de rédaction « junior » nouvellement mis en place, composé d'étudiants doctorants.

Propositions de contribution :

La Revue Juridique du Bonheur a donc vocation à accueillir toute proposition de publication liée au droit et au bonheur : contribution dans le cadre du dossier thématique, contribution sur thématique libre, retours d'expérience, chronique d'actualité législative et/ou jurisprudentielle. Il est également possible de proposer la recension d'ouvrages ou d'articles en lien avec le droit et le bonheur. Chercheurs et praticiens sont invités à soumettre leurs propositions au plus tard le 15 novembre 2019.

Ces propositions seront soumises à une évaluation anonymisée de deux rapporteurs membres du comité de rédaction de la revue.

Vos propositions sont à envoyer à Carine David, directrice de la rédaction, à l'adresse suivante : revuejuridiquedubonheur@oib-france.com

Comité de rédaction de la revue

Sont membres du comité de rédaction de la Revue Juridique du Bonheur :

- Jose Maria Cueto, Chargé de projets, Union Européenne, Délégation du Paraguay
- Anoussamy David, juge honoraire (Inde), Membre de l'Académie des sciences d'Outremer (France)
- Eric Naim Gesbert, Professeur de droit public, Université de Toulouse 1 Capitole
- Félicien Lemaire, Professeur de droit public, Université d'Angers
- Jean-Pierre Marguénaud, Professeur de droit privé, Université de Limoges
- Barthélémy Mercadal, Professeur Emérite en droit privé, Agrégé des Facultés de droit, Vice-président-Secrétaire général de l'IDEF
- Isabella Micali Drossos, Avocate au barreau de Sao Paulo (Brésil)
- Guylène Nicolas, Maître de conférences HDR, Aix Marseille Université
- Michel Prieur, Professeur Emérite en droit public, Université de Limoges
- Bruno Py, Professeur de droit privé, Université de Nancy
- Kishor Uprety, Juriste international.

Comité de rédaction « junior » de la revue

Sont membres du comité de rédaction « junior » de la Revue Juridique du Bonheur :

- Urdine Darius (Sainte-Lucie), Doctorante, Université des Antilles
- Pierre Negrel (France), Doctorant, Université d'Angers
- Ornella Seigneury (France), Doctorante, Université de la Nouvelle-Calédonie

Recommandations aux auteurs

1. Format des textes

Les articles doivent être envoyés à : revuejuridiquedubonheur@oib-france.com, à l'attention du comité de rédaction.

∞ **Première page :**

- ✓ La date de proposition de l'article ;
- ✓ Le titre du texte en français et en anglais ;
- ✓ Un résumé en français et en anglais (500 à 800 signes espaces compris) ;
- ✓ 5 à 10 mots clés en français et en anglais, identifiant le contenu de l'article ;
- ✓ Les noms et prénoms (en entier) des auteurs et leurs coordonnées complètes.

∞ **Longueur des contributions :**

- ✓ Les contributions thématiques seront comprises entre 30 000 et 50 000 signes espaces compris, bibliographie et première page incluses.
- ✓ Les chroniques d'actualité et les retours d'expérience comporteront entre 10 000 et 25 000 signes espaces compris, bibliographie et première page incluses.
- ✓ Les recensions seront comprises entre 5 000 et 10 000 signes espaces compris.

∞ **Format :**

- ✓ Le texte est transmis à la revue en format MSWord, police « Times New Roman », taille 12, interligne 1,15. Retrait de 1ère ligne 1,25. Pas de saut de ligne entre les paragraphes mais espacement de 6 points entre chaque paragraphe.
- ✓ Les appels de notes figurent dans le texte en exposant en numérotation continue et les notes sont placées en bas de la page concernée.
- ✓ Les sigles, acronymes et abréviations sont explicités en toutes lettres dès la première occurrence.
- ✓ Les majuscules sont accentuées : É, È, À,...
- ✓ Le texte ne doit comporter aucun style, surlignage, caractère en gras, tabulation, espacement entre paragraphes, etc. Les pages ne sont pas numérotées.
- ✓ Les subdivisions du texte suivent la numérotation internationale (1., 1.1., 1.1.1.,...).

∞ **Citations :**

Les citations dans le corps du texte sont indiquées entre guillemets et en italique. Elles sont suivies, entre parenthèses, du nom de l'auteur, l'année de publication et le numéro de la page citée.